

CAMPING Les Terres Rouges - 10390 Clérey – 0670007675**

RC : B 324 214 477 (82 B 130) Gérant : Benjamin CASTEX Camping privé classé qualité 2 étoiles assujéti à la TVA 10%

Conditions Générales de Vente / Règlement Intérieur

Ce document s'entend en français, la S.A.R.L. LES TERRES ROUGES décline toute mauvaise interprétation dû à une traduction.

1°1) CONDITIONS D'ADMISSION / CONDICTIONS DE RESERVATION pour la location d'un emplacement* nu de camping

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain de camping, il faut être autorisé par le gestionnaire. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile. La réservation est nominative et ne peut être cédée, ni sous-louer. Le client contractant un séjour au camping :

- Doit être âgé de + de 18ans bénéficiant de la capacité juridique et obligatoirement participant du séjour
- Se porte garant des personnes qui l'accompagnent et les informe des présentes CGV et du Règlement Intérieur.
- Garanti l'exactitude des formalités de police : En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :
1o Le nom et les prénoms ; 2o La date et le lieu de naissance ; 3o La nationalité ; 4o Le domicile habituel. (Nom prénom date de naissance, y compris les bébés).
- S'engage à être le responsable financier, de tout dû occasionné par lui-même et les tiers qui l'accompagnent, tous assurés RC.
- Être équipé d'une caravane, d'un véhicule de loisirs aménagé, d'une tente, Caravane double essieux limitée selon disponibilité de place.

N'est pas admis à séjourner dans l'enceinte du camping : (pour des raisons évidentes de sécurité, de santé et de responsabilité)

- toute personne non nommée par écrit à la réservation
 - tout mineur de – de 18 ans non accompagné d'un adulte administré en lien parenté, au sens de l'article 389 du Code Civil.
 - tout regroupement de personnes, d'emplacements (EVJG/F, anniversaire, cousine, événement festif, entreprises, regroupement communauté,..)
- Toute demande de réservation de groupe émanant d'un projet cohérent (associations, écoles ...) devra être adressée par mail à l'adresse lesterresrouges10@gmail.com, un devis pourra être établi,
- tout campement pour un séjour long ou pour une saison (maximum 7 nuitées, à renouveler si possible)

Le propriétaire reste seule juge et décideur de par sa fonction de gérant du dit terrain et se réserve le droit d'annuler une réservation si les données sont mauvaises ou incomplètes, de refuser l'accès au camping, d'expulser sans remboursement d'aucune sorte, tout client au comportement préjudiciable à la sécurité d'autrui, au bon fonctionnement du camping, au non respect du dit document ainsi que si le nombre de personne dépasse la capacité de personnes (bébé inclus) par emplacement autorisées ou les personnes non inscrites.

1/RESERVATION préalable 0 frais de réservation, 0 frais de dossier

Soumettre le formulaire de demande de réservation en ligne www.les.terres.rouges.com, dûment complété, Le client est informé du tarif à payer à la fin du formulaire avant de le soumettre. Non soumis aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours applicable à la vente à distance

Toute réservation est validée définitivement par le camping, par retour de mail..

Les données personnelles sont enregistrées par le prestataire WEBLUMA pour la réservation en ligne et traitées en interne par la S.A.R.L. LES TERRES ROUGES

2/Arrivée sans réservation préalable : sous conditions de disponibilité et d'éligibilité des présentes CGV et du RI

Enregistrement des données des campeurs, fiche de police sur place, à l'arrivée.

1°2) PAIEMENTS le camping accepte : ESPECES en euros, Carte Bancaire, ANCV Chèques vacances papier

Pour une ou deux nuitées paiement de la totalité le jour de l'arrivée.

Pour plusieurs nuitées paiement le jour de l'arrivée, non remboursable en cas d'écourtement du séjour ou la veille du départ contre un document d'identité, aux heures d'ouverture du bureau d'accueil.

Facture établie selon la demande soumise par le client : nombre de nuitées + nombre personnes + prestations choisi. Les Options et taxes de séjour (+18 ans) intercommunales en vigueur seront ajoutées sur la facture. Le camping garde le droit de modifier la facture si le nombre de personnes ou de nuitées est différent à l'arrivée du client.

VACAF et CHEQUES BANCAIRES NE SONT PAS ACCEPTES

1°3) MODALITES D'ARRIVEE ET DE DEPART

La location prend effet après enregistrement auprès du camping, arrivée possible à partir de 12h jusqu'à 20h maximum le jour de début du séjour, remise des codes d'entrées. Après 20h le séjour est considéré annulé par le client. Départ avant 12h à la date de fin du séjour. Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour. L'emplacement doit être libéré en date et heure convenu pour laisser la place pour les clients suivants. Toute prolongation doit être prévenu et payée avant 10h le matin et accordé par le gérant, selon la disponibilité possible de la place. En cas de dépassement d'heure une nuitée supplémentaire sera dû

1°3) CONDITION D'ANNULATIONS/MODIFICATIONS : Annulation gratuite sous conditions de prévenir le camping avant le séjour prévu.

En cas de modification de date ou d'annulation du séjour, partielle ou totale, de la part du client la demande doit être écrite par le client à l'adresse suivante : S.A.R.L LES TERRES ROUGES 10390 CLEREY, ou par courriel lesterresrouges10@gmail.com **Toute annulation est validée définitivement par le camping, par retour de mail..**

Attention : si le camping n'est pas informé d'une annulation, le séjour est dû et la facture sera envoyée et à payer par le client.

- Si une modification des dates du séjour initial, survient le complément financier sera effectué par le client si le solde est différent/supérieur.
- Si l'annulation de nuitée survient pendant le séjour, avant la clôture du solde par paiement, les nuitées seront décomptées.
- Si l'annulation de nuitée survient pendant le séjour, sur un séjour clôturé par paiement du solde, aucun remboursement n'est effectué.
- Si l'annulation n'est pas prévenue au moins 48h à l'avance, la facture est dû par le client.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Tout accord différent entre les deux parties devra être écrit.

En cas d'annulation du séjour de la part du camping : (cas de force majeure pandémie, camping inaccessible) Si la modification de séjour avant son commencement est du fait du camping, le client sera prévenu par mail selon les données du formulaire en ligne.

Si l'annulation survient pendant le séjour :

Le Camping LES TERRES ROUGES s'engage

-à facturer que les nuits effectuées, si le solde n'est pas payée à l'arrivée,

-à rembourser le client de l'intégralité des sommes versées pour les nuits non réalisées. En aucun cas il émane des dommages et intérêts

1°4) RECLAMATIONS/LITIGES

Toutes réclamations de la part du client dans le cas d'un manquement de la part de la S.A.R.L LES TERRES ROUGES devra être faite par écrit dans les 24h qui suivent le début du séjour à Monsieur le gérant S.A.R.L. LES TERRES ROUGES 10390 CLEREY ou lesterresrouges10@gmail.com

En cas de litige et sauf entente entre les deux parties, pour l'exécution de la participation financière, les parties font éléction au Tribunal de Troyes.

3°1) INSTALLATION

L'hébergement de plain air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Tout emplacement doit être obligatoirement équipé d'un moyen d'hébergement pour le nombre de personnes et de nuitées payées. Toute toile de tente devra être fixée. Le numéro d'emplacement est attribué par le gestionnaire ou son représentant selon la prestation choisie par le client : Est inclus dans le tarif : l'accès aux sanitaires ouverts en permanence avec douches à eau chaude, WIFI sur une zone, installations de loisirs, selon conditions d'ouverture. Maximum 5 personnes par emplacement. Emplacements non raccordés eau /gaz.

3°2) GARAGE MORT/GARDIENNAGE/PARKING

Le camping ne fait pas de garage mort, ni gardiennage

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain (camping et/ou parking), qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

4°) BUREAU D'ACCUEIL / SITE INTERNET OFFICIEL www.les-terres-rouges.com / AFFICHAGE

4°1) HORAIRES BUREAU D'ACCUEIL Ouvert de 8h00 à 20h00 en haute saison (1er juillet – 31 Août) et de 9h00 à 19h00 en basse saison
On trouvera au bureau d'accueil et sur le site internet du camping tous les renseignements sur les services du terrain de camping : horaires, tarifs, plan ainsi que les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Des services sont proposés sur place : Dépôt de pain le matin à commander la veille selon jours d'ouverture de la boulangerie. Vente à emporter de petite restauration de 18 h à 20h en haute saison, Glaces/bar. Pains de glaces ...

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

4°2)AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande par voie électronique et visible et imprimable sur le site internet officiel, . La catégorie de classement avec la mention loisirs et le nombre d'emplacements sont affichés.

Les prix, tarifs en euros, des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil. sur le site officiel www.les.terres.rouges.com

6°) BRUIT ET SILENCE

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être **total. Soit de 22h00 à 7h00.**

7°) VISITEURS

Les visiteurs sont interdits sur la propriété, dans le camping, dans les emplacements et dans les installations., Dans le cas d'une visite exceptionnelle et justifiée avec l'accord préalable du gérant, la personne devra être enregistrée sur la fiche de police et s'acquitter du camping en tant que personne supplémentaire. Le nombre de personnes maximum par emplacement devant être respecté, Toute entrée d'une personne extérieure non signalée à la réception sera refusée et entraînera l'expulsion de l'intrus et des occupants de l'emplacement responsable.

8°) CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée, 10km/h. Piétons prioritaires.

La circulation est autorisée de 6H00 à 23H00. Circulation interdite la nuit, En silence en cas de déplacement tôt ou tard (urgence ,,)

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit dans le camping en dehors de l'emplacement loué. La location d'un emplacement donne autorisation à un véhicule sur la place, Un parking est à disposition pour tout autre véhicule avec accord du gérant.

Les entrées du camping sont accessibles par code. Accès interdit aux véhicules dans le camping après 23h. Accès au parking toute la nuit avec le code, **Les portes du camping sont fermées de 19h à 8h en basse saison et de 20h à 7h en haute saison, ouvrables avec par code. La barrières n'est pas ouvrable de 23h à 6h pour entrer sur les emplacements. Les sorties sont automatiques.**

9°1) TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment des sanitaires. Les sanitaires sont nettoyés/désinfectés chaque jour (11h-13h) et vérifier plusieurs fois par jour,

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les toilettes/lavabos ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Commodités pour vidanges (des eaux usées) et remplissage en eau potable des camping-car/caravanes, seulement pour les clients ayant séjourné.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge possible à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations, de cueillir ou coupé tous végétaux,

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux. Dans le cas de dégradations constatées une facture sera à payer par le client, couvrant les frais de réparation. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Cigarette et autres / alcool/drogue interdit dans locaux et installations collectives et aires de jeux.

9°2) DECHETS / TRI SELECTIF OBLIGATOIRE

Les bacs à poubelle sont rassemblés vers l'accueil, sous vidéosurveillance Les ordures ménagères sont à trier individuellement par le client dans les poubelles avec un couvercle de couleur pour chaque tri. Couvercle jaune pour les emballages vides recyclables. Couvercle gris pour les ordures non recyclables. Couvercle marron pour l'alimentaire. Une boule verte pour les bouteilles/contenants en verre.

En cas d'abus de déchets une facturation sera appliquée au client en plus de l'éco-participation. Tout sac/déchet non trié sera rendu à son propriétaire, Les gros objets (tentes-parasols-chaises ... sont interdits, ils doivent être déposés en déchetterie

10°) SECURITE Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil. Appel d'urgence, faire le 15.

a) INCENDIE . En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

b) FEUX / BARBECUE

Les feux au sol sont interdits. Les barbecues personnels ne doivent pas incommoder les voisins et être éteints après utilisation,. Une zone destinée au clients est équipé avec des barbecues Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

c)ELECTRCITE

La demande de branchement doit être faite à l'Accueil. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de manipuler les bornes électriques et de modifier le système de sécurité des prises. Les branchements ont une capacité de 6 ampères pour un voltage de 220 volts. Le branchement de véhicule électrique ou hybride, de machine à laver le linge ou la vaisselle et de tout autre matériel électrique puissant est strictement interdit. Le matériel de liaison électrique (câbles, prises multiples) doit être compatible avec une alimentation de section 2,5 mm, les câbles devront être d'une seule longueur entre le point de distribution et le lieu d'utilisation.

d) VOL

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. Le camping est placé sous vidéo surveillance.

11°1)INTALLATION DE LOISIRS / JEUX / BAIGNADE / PECHE La baignade dans le plan d'eau est strictement et totalement interdite.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations ou dans les locaux.

Les enfants sont sous la responsabilité et doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. Respecter les affichages de sécurités. Les locaux, espaces de loisirs et jeux sont interdits à l'alcool, à la cigarette et autres ...

Pour des raisons volontaires ou indépendantes de sa volonté, la direction du camping se réserve le droit de modifier voir de supprimer certaines installations, prestations ou animations prévues.

Le client dispose des activités et des installations de loisirs, gratuitement , A retrouver sur le site internet et à l'affichage du camping. : aire de jeux avec toboggan et balançoires, mini golf 9 trous, pétanque, ping-pong, kart à pédales, parcours aventure en filet, basket ,,Le matériel est prêté gracieusement, à prendre et rapporter à l'accueil,

11°2) PISCINE extérieure non chauffée. non surveillée

La piscine est ouverte (sauf intempéries ou mauvaise qualité d'eau) du 15 juin au 15 septembre, de 10h à 19h, : enfants obligatoirement accompagnés et surveillés sous la responsabilité de leurs parents. Les non nageurs doivent être obligatoirement équipés de flottaison. Maillot de bain obligatoire. Short et habits interdit dans l'eau. Douche obligatoire. Chaussures interdites sur les sols autour de la piscine.

20 personnes maximum dans le bassin. Profondeur 1.20 m.

11°2) PECHE à la ligne en journée autorisée, NO KILL = tout poisson remis à l'eau. Matériel non fourni.

INTERDIT : pêche à la carpe, pêche avec dardillon, vif, pêche de nuit, pêche en barque et flot tube ou autre ...INTERDIT

11°3) BATEAU A PEDALES (5 places) SUR LE PLAN D'EAU ouvert de 10h à 18h, gilet de flottaison obligatoire à prendre à l'accueil .

12°)ANIMAUX tout propriétaire est civilement responsable

Tout animal doit être signalé à l'enregistrement, Sont interdits les chiens dit molosses, catégorie 1 et 2.

Le propriétaires doit être en possession du Carnet de santé ou passeport vaccins obligatoires et à jour.

Les chiens sont tenus en laisse et ne doivent pas rester seul dans le camping. Les déjections doivent être ramassées. Toute détérioration engendrée par l'animal sera dû par le propriétaire. Les animaux sont interdits dans les locaux, sur les aires de jeux, installations sportives et ne doivent pas causer de nuisance envers les clients. Les animaux non sociables seront refusés.

13°) INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Conditions Générales de Location et Règlement intérieur rédigés à Clérey le 02 Avril 2025 (dernière version en vigueur). Le gérant B. CASTEX